

01000 - Gestion financière

**Propositions de Garanties d'emprunts -
Organismes de construction - Domial - SELESTAT**

Rapport n° CP/2018/108

Service gestionnaire :

E220 - Service du budget et de la dette

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'accorder une garantie d'emprunt pour un prêt souscrit par la SA d'HLM Domial ESH pour la réhabilitation de logements situés à Sélestat.

SA d'HLM Domial ESH

Lors de sa séance du 8 novembre 2005, le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de la mise en place d'une garantie à 100% pour les prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de la réalisation et de la réhabilitation de logements sociaux dès lors que l'organisme concerné a conclu un contrat d'objectifs avec le Département, sous réserve que ce contrat d'objectifs ait prévu cette clause de garantie à 100%.

Dans ce cadre, la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin réunie le 29 juin 2015 a approuvé les termes du projet de convention d'objectifs à conclure entre le Département et la SA d'HLM Domial ESH pour la mise en œuvre de la politique départementale de l'habitat 2014-2017. La convention a été conclue le 25 août 2015.

La SA d'HLM Domial ESH sollicite la garantie du Département, à hauteur de 100%, pour un emprunt d'un montant de 1 774 180 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le 20 décembre 2017 et constitué d'une Ligne du Prêt PAM (Prêt à l'amélioration). Cet emprunt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 67 logements situés 11 A-B-C rue du Docteur Houillon à Sélestat.

La présente action se fonde sur les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux garanties d'emprunts.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'accorder la garantie du Département à la SA d'HLM Domial ESH à hauteur de 100%, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 774 180 € (capital, intérêts, intérêts de retard, indemnités et tous autres accessoires selon les modalités prévues dans le contrat de prêt) souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'annexe jointe à cette délibération.

- approuve les termes du projet de convention à conclure avec la SA d'HLM Domial ESH et autorise le président du Conseil Départemental à signer tous les documents établis en

cette affaire ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt ;

- autorise par ailleurs le président du Conseil Départemental à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Strasbourg, le 28/03/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY